

RÉUNION COMMUNE D'EXPERTS SUR LE RÈGLEMENT ANNEXÉ À
L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL
DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION
INTÉRIEURES (ADN)
(COMITÉ DE SÉCURITÉ)
(35^{ème} session, Genève, 26 – 30 août 2019)
Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire
**Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport
international des marchandises dangereuses par voies de
navigation intérieures (ADN): formation des experts**

Compte rendu de la vingtième réunion du groupe de travail informel sur la « formation des Experts »

Rectificatif

Communication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR)**

1. Paragraphe 37

Remplacer par :

« 37. Le groupe de travail informel décide de tenir ses prochaines réunions à Strasbourg du 24 au 26 mars 2020. Les réunions débiteront à 14.00 heures et s'achèveront à 13.00 heures. ».

* Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote
CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2019/25 corr. 1.

** Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2018-2019 (ECE/TRANS/2018/21/Add.1, (9.3)).